

2024-03-28-35 : Attribution de subventions aux associations et acteurs locaux pour les événements pour l'exercice 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Mireille POILANE, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Annick HODÉE, Marie-Hélène LEOST Michel THÉPAUT

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Valérie AVENEL, Sébastien DROCHON donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie JOURDAN

Membres en exercice :49
Membres présents :34
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage: 10 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-35-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération n°2023-11-30-28 du Conseil communautaire en date du 30 novembre 2023 approuvant le nouveau règlement d'instruction et d'attribution des subventions relatives aux projets événementiels et son dossier de demande type ;

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution des subventions en date du 11 mars 2024 ;

VU l'axe 2 du projet de territoire de la CCVHA « Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines » ;

VU l'engagement de la démarche RSO Lucie 26000 « Créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

CONSIDERANT l'analyse des quinze demandes par le groupe de travail en charge de l'instruction des demandes reçues réalisée le lundi 11 mars 2024 :

Demandeur	Événement concerné	Recevabilité de la demande	Subvention financière attribuée	Subvention en nature sollicitée (sous réserve de disponibilité)	Convention d'objectifs pluri-annuelle
Le Lion équestre	Mondial du Lion	OUI	6 000 €	minibus, chaises, tables barrières, podium, grilles	OUI
Société des courses du Lion d'Angers	Palio et France Sire Anjou Loire Challenge	OUI	5 500 €	Barrières, podium, panneaux	OUI
COTCCRL	Tour des Vallées du Haut-Anjou	OUI	5 000 € (avec versement acompte)	Barrières, podium, panneaux	OUI
Festilivres	Fête du livre et de la bande-dessinée	OUI	4 500 € (dossier transmis à la commission lecture)	Grilles d'expo	OUI
GIP - Parc départemental de l'Isle Briand	Les Folies du Lion	OUI	2 000 € (sous réserve d'instruction par la commission culture)	ingénierie culturelle, barrières, podium, panneaux grilles d'expo	OUI
Erdre & Local	Foire exposition d'Erdre-en-Anjou	OUI	2 000 € (dossier transmis à la commission éco)	Panneaux	OUI
Les Heures musicales du Haut-Anjou	Festival 2024 des heures musicales	OUI	1 500 € (dossier transmis à la commission culture)	Podium, minibus	OUI
Association des Amis de l'Histoire et du Patrimoine de Marigné	Chouans du Haut-Anjou, en avant !	OUI	400 €	Grilles d'expo	non
ASC Montreuil-sur-Maine	Fest' Guinguette	OUI	400€		non
Les Musicales de Juvardail	Concertissimo !!!!	OUI	300 €	-	non
Parc départemental de l'Isle Briand	Grand national CCE	OUI	0 €	Barrières, minibus	non
Les Foliklores	Festival des Cultures du Monde	OUI	0 €	-	non
Etoile Sportive St Jacques	Critérium du jeune basketteur du Haut-Anjou	NON	0€	-	non
Les Chevilles Roses	Randonnée Octobre Rose	NON	0€	-	non
Association Sports Loisirs Castelneuvienne	Tournoi des 30 ASLC	NON	0€	-	non

**Total attribué : 27 600 € (dispo budgétaire : 35 000 €)
dont : 26 500 € faisant l'objet de conventions pluriannuelles**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la date de publication et de transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 2 / 3
049-200071868-20240328-2024-03-28-35-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de publication : 10/04/2024

CONSIDERANT les crédits prévus au budget prévisionnel 2024 pour le soutien aux événements ;

ENTENDU l'exposé de Madame RIOU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De valider les subventions telles que définies ci-dessus pour les événements prévus au titre de l'exercice 2024 ;
- De valider la mise en place de conventions d'objectifs pluri-annuelle avec les porteurs de projets identifiés et mentionnés tels que définis ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 28 mars 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Jean-Marie Jourdan

Secrétaire de Séance



3 / 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception par la Préfecture
049-200071868-20240328-2024-03-28-35-DE
Date de transmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024